

DÉLIBÉRATION N° CS 2026-01-009

TABLEAU DES EFFECTIFS / MODIFICATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 9

Votants : 9

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première assemblée le lundi 09 février, l'assemblée délibérante du syndicat mixte Cyclad s'est réunie à nouveau le lundi 16 février 2026 à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jérôme GARDELLE – Jean GORIOUX – Jean-Pascal VIALE – Philippe NEAU

Présents / Membres suppléants

Monsieur Michel PELLETIER suppléant de Monsieur Jean MOUTARDE

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Sylviane DORNAT – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Serge BERNET (*excusé*) – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ – Baptiste PAIN
Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD (*excusé*) – Patrick BOUSSATON
Philippe PELLETIER (*excusé*) – Alain FONTANAUD – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

27 janvier 2026 (1^{ère} convocation)

10 février 2026 (2^{ème} convocation)

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

27 janvier 2026 (1^{ère} convocation)

10 février 2026 (2^{ème} convocation)

Publication (affichage) ou notification du :

17 février 2026



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* »,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements liés à des vacances de postes ou à l'évolution de certaines missions,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'animateur territorial à compter du 1^{er} avril 2026 suite au recrutement de l'agent, en disponibilité depuis le 1^{er} octobre 2021, par voie d'intégration directe,

Considérant la nécessité de supprimer 1 poste de rédacteur territorial,

Considérant la nécessité de supprimer 10 postes d'adjoint technique suite à des avancements de grade,

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial lors de la séance du 09 février 2026,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
9 membres présents, 9 membres votants, à l'unanimité,**

- Approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est défini ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 et suivants,
- Autorise la suppression des grades précités,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 février 2026
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



Tableau annexé à la délibération :

Catégorie	Grade ou emplois	Postes ouverts	Postes pourvus au 16-02-2026	Solde
EMPLOI FONCTIONNEL				
A	Directeur Général des services	1	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE				
A	Ingénieur principal	2	2	0
	Ingénieur	8	4	4
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	1	2
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	7	3	4
	Technicien	5	1	4
C	Agent de maîtrise principal	4	3	1
	Agent de maîtrise	6	3	3
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	24	16	8
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	30	21	9
	Adjoint technique	72	61	11
	Adjoint technique 04/35 ^{ème}	1	1	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
	Rédacteur	2	1	1
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5	4	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	1	4
	Adjoint administratif	9	7	2
FILIÈRE ANIMATION				
B	Animateur territorial	0	0	0

